**NOTE AUX CANDIDATS**

**BTS SP3S – Session 2024**

**ANNEXE 11- E5 ponctuelle et E6**

**NOTE AUX CANDIDATS**

L’usage de la calculatrice est interdit, sauf mention contraire portée sur le sujet.

L’utilisation de moyens de communication (téléphones portables, smartphones, montres connectées,

messageries électroniques) est strictement interdite ; dès l’entrée dans le centre d’examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement.

Tout candidat surpris pendant une épreuve en possession d’un appareil de ce type fera l’objet d’une procédure de suspicion de fraude. L’appareil sera confisqué pour la durée de l’épreuve.

**Epreuve E5 – accompagnement et coordination du parcours de la personne**

Les candidats peuvent disposer pour l’entretien technique, sous format papier :

* + De leurs 4 fiches techniques et de leurs annexes éventuelles
	+ De documents professionnels complémentaires en lien avec les activités présentées
	+ De notes personnelles

Ces documents ne sont pas consultables lors de la préparation de la mise en situation professionnelle.

Il est conseillé d’avoir une collation en cas de mise en loge.

**Epreuve E6 – projet et démarche qualité**

L’évaluation de l’épreuve E6 n’intègre plus de note attribuée par le maitre de stage. L’évaluation qualitative du maitre de stage n’a pas à être transmise à la DEC ou aux examinateurs.

Les candidats peuvent disposer pour l’épreuve E6 :

* + De leur dossier, en format papier
	+ De notes personnelles, en format papier
	+ De documents professionnels complémentaires, en format papier ou numérique
	+ D’un ordinateur personnel ou tablette permettant une présentation numérique s’ils le souhaitent. Dans ce cas, la connexion Internet n’est pas autorisée. Les candidats doivent prévoir un adaptateur permettant la projection.

En cas de support numérique de présentation, chaque rectorat pilote de groupement inter académique précisera si le matériel doit être fourni par le centre ou par le candidat.